

CHARGE(E) DE MISSION auprès de l'É.N. A.S.H. 03

IMPLANTATION DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> - Circonscription ASH de l'Allier
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH dont il est le collaborateur direct, le chargé de mission est particulièrement chargé des actions de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire. Il agit en collaboration avec le service de promotion de la santé et le service social en faveur des élèves.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Aider au repérage, à l'observation et au signalement des phénomènes de violences en milieu scolaire. - Assurer une fonction d'appui, de conseil et d'accompagnement auprès des établissements, des circonscriptions, des enseignants référents pour des situations complexes de scolarisation d'élèves. - Accompagner l'action partenariale, la coordination de la mutualisation de pratiques entre les services de l'État et des collectivités territoriales. - Encourager les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion. Mettre en place des actions de formations en direction des enseignants. - Promouvoir et diffuser les outils de « prévention d'urgence », les protocoles et plans de gestion de crise élaborés par la délégation ministérielle.
DIPLOMES REQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Enseignant (e) titulaire d'un CAPA/SH ou d'un titre équivalent. - CAFIPEMF souhaité.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une connaissance approfondie des systèmes éducatifs du 1^{er} et du 2nd degré, de la loi du 11 février 2005 et des enjeux de la scolarisation des élèves handicapés à l'école ordinaire. - Savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, démarches d'enseignement et d'apprentissage. - Connaître les approches pédagogiques adaptées pour les adolescents en grande difficulté scolaire, les handicaps et leurs incidences sur les apprentissages. - Connaître les structures et dispositifs de l'ASH, d'autres services de l'État ou de collectivités territoriales. - Savoir élaborer une démarche et des outils de formation. - Être capable de tenir un rôle de médiateur, de régulateur. - Posséder des qualités relationnelles et savoir travailler en équipe. - Maîtriser les outils bureautiques et de communication.
MODALITES DE RECRUTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignants adressent à la Division des Personnels, premier degré, un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'É.N. de leur circonscription. - Ils seront reçus par une commission qui déterminera leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.